



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Maison Villageoise – 3 rue Séger – 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – courriel : mairie@petit-landau.fr

**ARRÊTÉ DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 7^{ème} EDITION
de la FÊTE DE LA BIELLE AVEC EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS
ET VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES.**

N° 2026.014.G

Le Maire de la Commune de PETIT-LANDAU,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
VU la demande de l'association LES FOUS DES PISTONS en date du 12 juillet 2025,
VU la réglementation en vigueur concernant la police des débits de boissons et de la sécurité des lieux publics,

ARRÊTE

Article 1.

L'association « LES FOUS DES PISTONS », représentée par M. Benjamin DREYER, Président, domicilié 13 rue de Louhans, 68490 PETIT-LANDAU, est autorisée à organiser une « EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS avec VENTE DE PIECES DETACHEES » à la salle polyvalente 82 rue Séger 68490 Petit-Landau, le **dimanche 21 juin 2026 de 10 h à 17 h.**

Article 2.

L'association s'engage à respecter les prescriptions générales de sécurité telles que définies dans l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3.

Le secrétaire de Mairie, La Brigade de Gendarmerie, la Brigade Verte ainsi que le Président de l'Association « LES FOUS DES PISTONS » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à l'association Les Fous des Pistons,
- au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- à la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- à la Brigade Verte,
- Riverains,
- Affichage.

Petit-Landau, le 29 mai 2026

Le Maire



Carole TALLEUX



Arrêté N° 2026.014.G

Annexe 1

